



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ralentisseurs

Question écrite n° 17882

Texte de la question

Les ralentisseurs installes pour reduire la vitesse s'averent parfois a l'usage dangereux pour la circulation et toujours pour les conducteurs et passagers dont beaucoup souffrent de problemes de dos. Mme Marie-Therese Boisseau demande a M. le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme s'il ne serait pas plutot envisageable, comme le suggerent certains transporteurs routiers, de privilegier des feux clignotants rouges qui se bloqueraient au rouge quand la vitesse serait trop elevee et reviendraient clignotants apres l'arret du vehicule.

Texte de la réponse

Les ralentisseurs ne sont places que sur des voies ou des portions de voies dont la vitesse est deja limitee a 30 kilometres a l'heure et ne sont la que pour empecher les automobilistes de prendre de la vitesse sur ces voies. En ce qui concerne les feux dits « a l'espagnol », feux clignotants qui se bloquent au rouge quand la vitesse est trop elevee et reviennent clignotants apres l'arret du vehicule, outre leur cout d'installation et leur entretien, ils presentent un caractere tres contraignant pour l'usager respectueux des regles car celui-ci subit les arrêts provoques par des usagers peu soucieux des limitations en vigueur. Cela pourrait conduire certains automobilistes a ne pas tenir compte des feux avec toutes les graves consequences qu'il en resulterait.

Données clés

Auteur : [Mme Boisseau Marie-Thérèse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17882

Rubrique : Securite routiere

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1994, page 4340

Réponse publiée le : 16 janvier 1995, page 327